

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2465**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

DUT : Diplôme universitaire de technologie Mesures physiques option techniques instrumentales

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1967)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

3108 - Industries chimiques et connexes

**Code(s) NSF :**

220 Spécialités pluritechnologiques des transformations

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur en mesures physiques est le collaborateur de l'ingénieur ou du chercheur. Il définit et met en place l'architecture d'une chaîne de mesure depuis le capteur (\*) jusqu'au traitement des données.

Ce spécialiste définit la chaîne de mesure, de régulation ou de sécurité. Il détermine les caractéristiques et le dimensionnement des composants. Il choisit les matériels parmi l'offre des constructeurs. Il effectue les tests et calculs liés aux mesures, interprète, analyse les résultats. Il assure la mise en service sur le site, la maintenance et assiste les utilisateurs du système.

(\*) les capteurs permettent de transformer une grandeur physique (vitesse, température, pression, débit...) en un signal électrique qui est ensuite conditionné électroniquement et traité informatiquement.

Posséder des connaissances fondamentales scientifiques et techniques. Savoir s'adapter aux nouvelles technologies.

Savoir travailler en équipe.

Appréhender la mesure dans de très nombreux domaines (électronique, électrotechnique, physico-chimie, optique, thermique, cryogénie, mécanique des fluides, vide, acoustique) depuis le phénomène physique jusqu'au traitement des données, en passant par le choix du capteur, de la chaîne d'acquisition et de stockage.

Comprendre et savoir rédiger un document technique en français et en anglais

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans de nombreux secteurs de l'industrie : construction mécanique, aéronautique, automobile, chimie, informatique industrielle, télécommunications... dans les services de production ou de recherche-développement.

Il occupe un poste de technicien supérieur ou de technico-commercial.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Physique : Mécanique des fluides, technique du vide ; mécanique, acoustique ; thermique, cryogénique ; physico-chimie (méthodes spectrométriques, méthodes de séparation, méthodes électrochimiques d'analyse)

Spécialités :

Electronique (électronique analogique et numérique, mise en œuvre d'une chaîne d'acquisition, capteurs) ; optronique ; automatique ; électrotechnique

Formation générale :

Mathématiques ; informatique ; expression ; langue (anglais) ; communication technique dans l'entreprise (métrologie, qualité...)

**Validité des composantes acquises : 6 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		enseignants et professionnels
En contrat d'apprentissage	X		enseignants et professionnels
Après un parcours de formation continue	X		enseignants et professionnels
En contrat de professionnalisation	X		enseignants et professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 octobre 2000 modifiant l'arrêté du 20 juillet 1998 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités B. O. du 30 juillet 1998 (Programmes pédagogiques nationaux)

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**